

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 11 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le Maire : Joël PHILIPPE, Les Adjointes : Mme Florence STRUILLLOU, M. Samuel PRADES et les Conseillers Municipaux : Mme Laurence MORDACQ, M. William LOZAC'H, Mme Joëlle HAMON, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : Mme Peggy LAMBERT a donné procuration à Mme Florence STRUILLLOU, M. Stéphane MORVAN a donné procuration à M. Samuel PRADES, M. GILLES PRIGENT a donné procuration à Mme Laurence MORDACQ,

Absent : Mme Marianne VINCENT,

Secrétaire de séance : Mme Florence STRUILLLOU, M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 2 mars 2023

Date d'affichage : le 15 mars 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observations.

M. LE GAC demande pourquoi il n'y a pas la réponse à la question de Mme NICOLAS concernant la cabane à hérisson. Mme STRUILLLOU indique qu'il n'était pas possible d'y répondre pendant la séance, mais qu'aujourd'hui, après vérification, la cabane se trouve bien à côté de la serre des services techniques.

Ordre du jour :

- Compte Administratif Commune 2023,
- Compte Administratif APS 2023,
- Compte de Gestion Commune 2023,
- Compte de Gestion APS 2023,
- Affectation des résultats Commune 2023,
- Affectation des résultats APS 2023,
- Missions Argent de Poche 2024,

Délibération n°20240311-01 : Compte Administratif 2023 Budget Annexe Activités Péricolaires

Référence Nomenclature DE 7.1

Sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, et de la Commission Finances chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Activités Péricolaires 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 129 691,47 €

Recettes 128 229,90 €

Résultat de clôture : - 1 461,57 €

Report antérieur : + 2 926,45 €

Excédent Cumulé à reporter : + 1 464,88 €

Monsieur Joël PHILIPPE, Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors Monsieur PHILIPPE),

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe Activités Périscolaires 2023.

Délibération n°20240311-02 : Compte de Gestion 2023 Budget Annexe Activités Périscolaires

Référence Nomenclature DE 7.1

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023 du Budget Activités Périscolaires. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°20240311-03 : Délibération portant affectation des résultats 2023 du Budget Annexe Activités Périscolaires

Référence Nomenclature : DE 7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	- 1 461,57 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	2 926,45 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 (A+B)	1 464,88 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE au Budget Annexe 2023 Activités Périscolaires, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) – Compte 001 « Excédent de fonctionnement reporté »	1 464,88 €
---	-------------------

Délibération n°20240311-04 : Compte Administratif 2023 Budget Commune

Référence Nomenclature DE 7.1

Sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, et de la Commission Finances chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	967 630,40 €	
Recettes	1 145 809,85 €	
<i>Excédent de clôture :</i>		178 179,45 €
<i>Report antérieur :</i>		214 059,63 €
<i>Résultat Cumulé :</i>		392 239,08 €

Investissement

Dépenses	661 026,90 €	
Recettes	363 817,14 €	
<i>Résultat de clôture :</i>		- 297 209,76 €
<i>Report antérieur :</i>		440 149,22 €
<i>Résultat cumulé :</i>		142 939,46 €
Restes à réaliser Dépenses :		- 476 087,71 €
Restes à réaliser Recettes :		115 500,00 €
<i>Besoin de financement :</i>		<i>- 217 648,25 €</i>

Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (hors Monsieur PHILIPPE),

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Communal 2023.

Observations : M. LE BUZULIER demande pourquoi cette augmentation dans l'article des personnels non titulaires : il est répondu que plusieurs contractuels ont travaillé pour la commune durant l'exercice pour remplacer un agent en arrêt maladie, pour renforcer les services techniques pendant 6 mois et pour palier au recrutement d'un agent à temps non complet.

Délibération n°20240311-05 : Compte de Gestion 2023 Budget Commune

Référence Nomenclature DE 7.1

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023 du Budget Activités Périscolaires. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°20240311-06 : Affectation des Résultats 2023 Budget Commune

Référence Nomenclature DE 7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	178 179,45 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	214 059,63 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 (A+B)	392 239,08 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	- 297 209,76 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	440 149,22 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2022 (A+B=C)	142 939,46 €

Restes à réaliser : Dépense : 476 087,71 €	Restes à réaliser : Recettes : 115 500,00 €	Soldes des restes à réaliser : (D) : - 360 587,71 €
---	--	--

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	- 217 648,25 €
--	----------------

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE au Budget Commune 2024, les résultats de fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	174 590,83 €
2°) – Compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés »	217 648,25 €
3°) – Compte 001 « excédent d'Investissement reporté »	142 939,46 €

Après le vote, M. le Maire s'absente de la réunion.

Délibération n°20240311-07 : Missions Argent de Poche 2024

Référence Nomenclature DE 1.4

Mme STRUILLOU rappelle aux Conseillers Municipaux le dispositif « Missions Argent de Poche ». La Municipalité souhaite renouveler le dispositif pour l'année 2024. Celui-ci consiste à la mise en place de missions sur des demi-journées de 3h00. Chaque jeune peut réaliser jusqu'à 5 demi-journées par semaine et 20 demi-journées par an pendant les grandes et petites vacances scolaires.

Ce dispositif est réservé aux jeunes âgés de 16 à 17 ans et résidents sur la commune.

Un dossier est disponible en mairie. Il comprend une fiche d'inscription, une charte d'engagement signée par le jeune et l' élu, une attestation de responsabilité civile, une autorisation parentale et un RIB au nom du jeune. Le dossier complet doit être déposé en mairie.

Chaque jeune percevra une indemnité de 15 euros, exonérés de charges sociales, pour une mission.

Les missions seront encadrées par un agent communal ou un élu. Les tâches seront dans les domaines des espaces verts, de l'arrosage, de l'archivage, de l'entretien, ...

Chaque encadrant, sur la base du bénévolat, pourra avoir un ou deux jeunes pour une mission.

Les missions se dérouleront le matin de 9h00 à 12h00 suivant un planning établi sur les vacances de Printemps, d'Été et d'Automne.

La CAF propose une subvention à hauteur de 5 euros par mission et par jeune. Il faut préparer un dossier avec 100 missions minimum pour en bénéficier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE de renouvellement du dispositif « Missions Argent de Poche » pour l'année 2024 avec un objectif de 100 missions,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants à ces missions,

DECIDE de déposer un dossier auprès des organismes pouvant participer à ce dispositif (CAF, LTC, ...),

PREVOIT une somme de 1500 euros sur le budget commune 2024 pour verser les indemnités des missions réalisées sur l'exercice 2024.

Questions diverses :

Cérémonie du 19 Mars : Rendez-vous à 11h00 à la mairie puis dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h15 suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

Frelons asiatiques : M. HERMAN demande si la date d'information a été fixée. Mme STRUILLOU indique que non, la mairie recherche une personne pour expliquer le bien fondé des pièges afin d'organiser une réunion publique.

Village des Hirondelles : M. HERMAN indique que le dossier de la commune est en instruction.

Route de Troguindy : Mme NICOLAS demande s'il est possible de mettre les panneaux « route inondée » au carrefour de la Rd31 afin d'informer les automobilistes avant qu'ils ne s'engagent. Mme STRUILLOU indique en discuter avec les services techniques.

Marché du Dimanche : Mme HAMON demande s'il est possible de mettre un panneau route barrée au niveau du calvaire de la rue de la mairie pour que les véhicules ne s'engagent pas dans la rue sauf s'ils veulent stationner derrière la mairie. Mme NICOLAS demande s'il est possible de ranger les barrières dans l'enclos paroissial après le marché. Mme STRUILLOU demandera au service technique de le faire le lundi matin si elles sont toujours côté place.

Prochain Conseil : Vendredi 5 avril 2024 pour les Budgets Primitifs 2024

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h05.

Joël PHILIPPE, Le Maire		Florence STRUILLOU, 1 ^{er} Adjointe	
Samuel PRADES, 2 ^{ème} Adjoint		Peggy LAMBERT, Conseillère	<i>Procuration à Mme Florence STRUILLOU</i>
Gilles PRIGENT, 4 ^{ème} Adjoint	<i>Procuration à Mme Laurence MORDACQ</i>	Laurence MORDACQ, Conseillère	
William LOZAC'H, Conseiller		Joëlle HAMON, Conseillère	
David HERMAN, Conseiller		Marianne VINCENT, Conseillère	<i>Absente</i>
Stéphane MORVAN, Conseiller	<i>Procuration à M. Samuel PRADES</i>	Annie L'HEVEDER, Conseillère	
Jean-Claude LE BUZULIER, Conseiller		Joëlle NICOLAS, Conseillère	
Éric LE GAC, Conseiller			